



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise
de la Fédération Syndicale Unitaire
pour les Services Publics.

Directrice de la publication CPPAP 0120 S 07525 - Valérie BENMIMOUNE Maison des syndicats 07000 PRIVAS

N°102

décembre 2020

Édito

« Violences inouïes »

Celles et ceux qui ont vu *Un pays qui se tient sage* se souviennent de cette expression qualifiant les actes des Gilets Jaunes, affirmation que David Dufresne contredit par l'image en montrant à quel point ce sont bien plus les policiers qui font preuve de cette « violence inouïe » et non les manifestant-es. **Le gouvernement multiplie les lois portant atteintes à des libertés fondamentales et marquant une dérive autoritaire inquiétante** : loi sécurité globale, nouveau schéma national du maintien de l'ordre, délit d'entrave dans la loi de programmation de la recherche...

Violences contre les plus précaires de l'Éducation nationale. La FSU demande, en CHSCT ministériel, une étude d'impact sur le fonctionnement des PIAL et ses conséquences sur les conditions de travail des AESH. En Ardèche nous avons déjà réalisé une enquête sur cette question : ce fonctionnement permet à l'institution de demander **plus d'adaptabilité, plus de flexibilité, plus de mobilité**, au détriment le plus souvent du service rendu, à des personnels sous contrat, déjà confrontés à **des conditions d'emplois extrêmement précaires, à temps incomplet et avec des rémunérations très faibles.**

Violences contre les chomeur-ses et les jeunes. Alors que les plans de licenciements se multiplient, il est urgent de suspendre la réforme de l'assurance chômage odieuse que le Conseil d'État a censurée en partie, et de lui substituer une protection sociale garantissant le droit au travail et à un revenu de remplacement pour toutes et tous. La jeunesse, elle aussi, est visée par des **politiques régressives** et subit, dès qu'elle se mobilise, une **répression révoltante.**

Violences faites aux femmes. Depuis le printemps, les rapports révèlent qu'elles se sont intensifiées. **Les mesures de confinement ont pour conséquence de réduire les ressources des femmes et les empêchent de quitter le foyer.** Malgré ce constat, le gouvernement prévoit un engagement financier minimaliste alors qu'il faut dépasser les discours et engager un plan d'investissement ambitieux. (Lisez la page 4 à afficher ensuite sur votre lieu de travail.)

Violences contre les migrant-es. Ce sont les oublié-es de la crise sanitaire, **victimes de violences policières, traqué-es, empêché-es d'exercer leurs droits élémentaires,**

PRIVAS CC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

DÉPOSÉ LE 17/12/2020

Les Pages Ardéchoises

SOMMAIRE

- p. 1 Édito
- p. 2 La FSU 07 dans les instances
- p. 3 Les syndicats de la FSU : la FSU Territoriale
- p. 4 Violences faites aux femmes

assimilé-es honteusement à la délinquance et au terrorisme. Il faut toujours réaffirmer les valeurs de solidarité, d'entraide et agir à leurs côtés pour exiger leur régularisation. À Privas, les OQTF pleuvent sur des familles pourtant ici depuis plus de cinq ans et bien intégrées : un couple de grands-parents albanais a été séparé de ses enfants et expulsé sans soins ni le moindre effet personnel. RESF se désespère.

Toutes ces violences, ce sont des violences d'état, contre lesquelles nous devons plus que jamais continuer à nous battre.

Valérie Benmimoune

CHSCT et loi santé 2016

La composition de la délégation FSU au CHSCT départemental a évolué cette année et nous sommes heureux de compter parmi ses membres Anne Laure VINCENSINI, AESH, et Olivier SOULAS, enseignant référent. Notre représentativité de TOUS les personnels s'en trouve renforcée. **Dans le contexte de la loi de modernisation de santé du 26 janvier 2016, la présence de personnels spécialisés et leur expertise nous permettra d'être vigilant-es à la transformation de certaines structures spécialisées et aux implications en termes de santé et sécurité au travail pour les personnels.**

En effet l'article 91 de cette loi prévoit la possibilité pour les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) d'un territoire de fonctionner en dispositif intégré. De même l'externalisation des unités d'enseignement est programmée sur le même calendrier, à savoir un calendrier contraint, puisque l'objectif d'ici 2022 est la transformation de tous les ITEP de la région Auvergne-Rhône-Alpes en dispositifs et 80% des unités devraient fonctionner avec au moins une modalité



externalisée en milieu scolaire ordinaire.

Ces transformations profondes impacteront directement les personnels, notamment les enseignant-es qui vont scolariser dans leurs classes déjà bien hétérogènes des élèves aux besoins éducatifs TRÈS particuliers, très probablement sans les aménagements ni l'accompagnement nécessaires au

bon déroulement de cette inclusion. Nous avons pu le constater lors de la visite du CHSCT le 14/02/19 au lycée professionnel Marius Bouvier de Tournon, établissement qui travaille depuis la rentrée 2018 avec une classe externalisée de l'IME de Soubeyran. Nous poursuivrons le suivi de la mise en place de ces externalisations par la visite de l'école de Lalevade dans le courant de l'année.

Si l'inclusion est nécessaire au sein de l'Éducation nationale, elle ne peut se décréter à marche forcée en comptant sur la seule adaptabilité des équipes déjà bien éprouvées. Elle doit s'accompagner de moyens humains et financiers, de concertation entre tous les acteurs et ce afin de préserver des conditions de travail acceptables pour tous.

La FSU AURA rencontre la Région

Mardi 3 novembre, des représentant-es de la FSU AURA (SNEP, SNES, SNETAP, SNUEP et SNUTER) ont rencontré, en visioconférence, Mme Berthoux, vice-présidente en charge des lycées au conseil régional, assistée de quatre autres personnes. Voici quelques éléments de ce qui y a été dit et entendu.

La situation sanitaire et ses conséquences

Les représentant-es de la Région affirment qu'un effort considérable est fait pour accompagner les établissements, notamment en termes de personnel : une brigade de 110 personnels titulaires remplaçant-es, un passage de 800 à 1 000 ETP (équivalent temps plein) de personnels contractuels dès septembre, la création à la rentrée d'une nouvelle brigade de remplacement composée de 50 contractuel-les. Pour le SNUTER-FSU, ce sont des propos lénifiants qui ne correspondent pas à la réalité. Au niveau de la région, il manquait au moins 600 ETP pour fonctionner dans une situation ordinaire. Les titulaires remplaçants étant déjà affectés sur des remplacements longs, ils ne peuvent plus être sollicités. Le remplacement d'un titulaire de 41 h se fait donc par un personnel contractuel à 32,5 h ce qui entraîne une perte d'heures et une surcharge de travail pour les autres personnels.

La FSU fait le constat que, dans de nombreux établissements, il n'y a pas suffisamment de points d'eau pour

le lavage des mains. La Région répond que pour les nouvelles constructions on devra prendre en compte les besoins nouveaux apparus avec la crise sanitaire, mais qu'il n'est pas prévu d'installation de nouveaux points de lavage dans les établissements existants. Elle reconnaît n'avoir fait aucun recensement concernant le manque de sanitaires dans les établissements.

Dotation des budgets de fonctionnement

La FSU s'inquiète des alertes qui remontent de très nombreux lycées : on constate une baisse des dotations de fonctionnement qui, en plus, sont incompréhensibles faute de détail des différentes lignes de calculs. Pour la Région, il n'y a pas de soucis puisqu'il y a un dialogue de gestion régulier avec les chef-fes d'établissement et les gestionnaires pour suivre l'évolution des dépenses et donc les situations sont connues.

Pas de manuel pour les options ?

Parmi les questions diverses, le SNES-FSU a soulevé le problème des manuels des options de terminales qui n'ont pas été pris en charge par la région. La Région répond qu'un crédit supplémentaire de 20 € a été ajouté sur le Pass'réunion des élèves mi-octobre, mais reconnaît qu'elle a sous-estimé le coût d'un manuel d'enseignement optionnel et a conscience que les 20 € ne couvrent pas les frais.

LES SYNDICATS DE LA FSU



Financement du RSA : Oui à la solidarité nationale, mais pas à n'importe quel prix.



La FSU Territoriale (SNU TER) est une organisation syndicale regroupant des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics quel que soit leur métier, leur statut, leur employeur. Dans un communiqué du 16 novembre, le SNU TER s'interrogeait sur le projet de renationalisation du financement du revenu de solidarité active (RSA), testé en Seine-Saint-Denis à partir de 2022.

Lundi 9 novembre 2020, la presse a annoncé que le Premier ministre ouvrait la porte à une renationalisation du financement du revenu de solidarité active (RSA) en Seine-Saint-Denis, à titre expérimental, à partir de 2022.

Transféré aux Départements en 2004, le versement du RSA devait faire l'objet d'une compensation par l'État. Cependant, alors que le nombre de bénéficiaires n'a cessé d'augmenter en raison d'années de politiques d'austérité qui ont creusé les inégalités et aggravé la pauvreté, le reste à charge pour les Départements, en particulier en Seine-Saint-Denis, ne cesse d'augmenter. Ce sont aujourd'hui 20 à 30 départements qui sont dans une situation financière critique.

Cette « renationalisation » a déjà eu lieu à Mayotte, en Guyane et à La Réunion dans le cadre des Lois de Finances 2019 et 2020. Pour la Seine-Saint-Denis et d'éventuels Départements volontaires, c'est la future Loi « Décentralisation, Différenciation et Déconcentration » (loi 3D) qui servirait de cadre légal. Cela pourrait alors sonner comme une victoire et le rétablissement d'une forme de justice.

Si le modèle déjà à l'œuvre est retenu, l'État reprendrait non seulement le financement du RSA mais également l'ensemble des compétences liées pour les déléguer immédiatement à la CAF, qui assurerait l'instruction des dossiers, le suivi et le contrôle des droits, ainsi que l'orientation des bénéficiaires, à la place du Département.

Cette expérimentation s'inscrit en effet dans la volonté du gouvernement de créer un grand service public de l'insertion (SPI) piloté par l'Etat, adossé à un revenu univer-

sel d'activité (RUA). Ce RUA remplacerait à terme le RSA et l'ensemble des minima sociaux, y compris ceux liés au handicap, au logement et à l'âge, qui seraient alors également conditionnés à une recherche d'activité. L'objectif explicite de ce SPI est de recentrer l'accompagnement des allocataires sur le retour à l'activité au détriment des autres dimensions de l'accompagnement social.

Dans un contexte de crise économique appelée à durer et de chômage massif, le risque est grand que cette priorité ait pour conséquence un durcissement des contrôles afin d'inciter les bénéficiaires, potentielle main d'œuvre à bas coût, à reprendre n'importe quel type d'activité au prétexte de relancer l'économie et de réduire la dépense publique.

Loin d'être une victoire de la solidarité, cette renationalisation du RSA porte ainsi en elle le risque d'une nouvelle défaite sociale.

Si la FSU Territoriale considère que l'égalité entre les territoires passe par un dispositif national de solidarité, elle estime que l'État ne doit pas reprendre la main sur les politiques publiques portées par les collectivités territoriales pour faire des bénéficiaires du RSA une variable d'ajustement économique. C'est pourquoi la FSU Territoriale revendique :

- L'augmentation immédiate des minima sociaux, dont le RSA ;
- L'extension du RSA aux moins de 25 ans ;
- Une politique volontariste d'amélioration de l'accès aux droits pour lutter contre le non-recours des potentiels bénéficiaires ;
- Les moyens humains et financiers d'un accompagnement social fondé sur les besoins des allocataires et le maintien dans leur emploi des agents en poste ;
- La compensation intégrale par l'État des dépenses sociales obligatoires des Départements.

Les Lilas, le 16 novembre 2020

Ont participé à la rédaction de ce journal :

Valérie BENMIMOUNE, Véronique CARPENTIER, Houria DELBOSC, Olivier JEUNET et d'autres militant·es de la FSU.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique.

Le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le 8 mars celle des droits des femmes. Faisant le lien entre les deux, la FSU, la CGT fonction publique, la Fédération Autonome et Solidaires Fonction Publique ont interpellé la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques dans un courrier daté du 19 novembre. En voici des extraits.

Dans la Fonction publique où les femmes sont majoritaires à 62,5%, ces enjeux sont fondamentaux et correspondent à de fortes attentes des personnels. [...]

Le gel persistant du point d'indice, le recours massif à la précarité et à la flexibilité de l'emploi, l'individualisation de la rémunération, des carrières ou de la mobilité, les réformes en cours supprimant les CHSCT sont autant de choix qui aggraveront les inégalités. Pourtant, plus que jamais une démarche intégrée d'égalité doit guider les décisions politiques.

Les violences conjugales et intrafamiliales sont en recrudescence et l'isolement des victimes est accru en situation de confinement. Les risques de harcèlement sexuel en ligne sont plus importants... Ces réalités exacerbées nécessitent la mobilisation de tous et toutes pour protéger les victimes et leur accorder des nouveaux droits dans le cadre du travail. [...]

Au-delà de ces dispositifs désormais inscrits dans la loi, nous tenons à rappeler que la responsabilité des employeurs publics est d'assurer la santé et la sécurité de l'ensemble des agent.es, obligation renforcée en cas de harcèlement sexuel. Leur responsabilité est en effet engagée en cas d'absence de mesures de prévention préalable et de mesures immédiates pour faire cesser le harcèlement dès qu'ils en sont avertis. [...]

Plus généralement, la Fonction publique doit généraliser la prévention, la formation et la sensibilisation de l'ensemble des agent.es. Il est important d'avoir une attention particulière sur les facteurs de risque comme le travail de nuit, l'isolement ou la précarité. Les prérogatives des CHSCT doivent être renforcées et leur future suppression abandonnée ! Des référent.es au sein de ces instances doivent être élu.es en leur sein et bénéficier de moyens. [...]

La protection fonctionnelle (protection, accompagnement, réparation) doit être renforcée et effective, ce qui est loin d'être le cas sur de nombreux lieux de travail.

De nouveaux droits doivent être accordés aux victimes y compris celles de violences conjugales et intrafamiliales comme par exemple des absences rémunérées pour effectuer leurs démarches, l'aménagement de leur travail pour une mise à l'abri, la réduction du temps de travail, une protection contre le licenciement, l'accès à un logement d'urgence, des avances sur traitement, des dispositifs d'action sociale...

De nombreux services publics sont essentiels pour la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la vie et au travail : inspection du travail, santé, éducation, justice, police, travail social, action sociale... Les manques de moyens en termes d'emploi et de formation ne peuvent plus être une fatalité ! Il est impératif de débloquer dès maintenant des financements à la hauteur des besoins pour des politiques publiques ambitieuses et volontaristes.

Les enjeux majeurs évoqués dans ce courrier nécessitent action rapide et importante ainsi que des échanges urgents et approfondis.



**Pas une
violence
sexiste
ou sexuelle
sur mon lieu
de travail !**